



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités**

Service interministériel de défense et de protection civiles
pref-defense-protection-civile@saone-et-loire.gouv.fr
03 85 21 81 65

Mâcon, le **29 JUL. 2024**

Le Préfet de Saône-et-Loire

à

Destinataires in fine

Objet : Déclenchement de l'alerte canicule ORANGE

Un épisode de chaleur va gagner notre département à partir du mardi 30 juillet 2024 et devrait se poursuivre jusqu'à ce jeudi 1^{er} août 2024.

L'alerte canicule est en principe mise en œuvre lorsque les températures annoncées par Météo-France dépassent les seuils d'alerte, 20 °C la nuit et 34 °C la journée, pour une durée minimale de trois jours consécutifs. Ce sont les seuils bio-météorologiques fixés en Saône-et-Loire.

Cet épisode avec des températures diurnes annoncées jusqu'à 38 degrés et un rafraîchissement nocturne peu efficace a conduit Météo France, à l'instar des départements voisins, à mettre en œuvre le niveau « ORANGE CANICULE ».

Dès lors, les services de l'État se mobilisent pour rappeler à l'ensemble de la population, mais surtout aux publics les plus fragiles ou les plus exposés, les mesures de précaution élémentaires.

Aussi, je vous invite à participer localement à cette mobilisation afin de détecter les personnes susceptibles d'être en difficulté et de prévenir les situations de détresse.

Les services de santé et de secours sont également mobilisés.

En concertation avec tous les partenaires du plan de gestion sanitaire des vagues de chaleur, je vous confirme donc le déclenchement des mesures suivantes :

➤ **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Saône-et-Loire et associations agréées de sécurité civile :**

- extension des horaires de la maraude et de l'accueil de jour pour les personnes sans domicile fixe,
- distribution d'eau par la maraude et à l'accueil de jour,
- renforcement de la vigilance dans les secteurs sociaux,
- information des entreprises et rappel de leurs obligations légales,
- renforcement des contrôles, particulièrement dans les secteurs les plus concernés par le risque canicule (BTP, travaux public, emplois saisonniers extérieur, etc.), afin de garantir la sécurité des travailleurs.

➤ **Conseil Départemental :**

renforcement de l'information et de la vigilance dans le secteur des personnes âgées/handicapées, des accueillants et du secteur de la petite enfance.

➤ **Agence régionale de santé :**

- veille renforcée pour les personnes bénéficiaires de la téléassistance, renforcement de la
- vigilance dans les services d'aide à domicile,
- surveillance des indicateurs sanitaires,
- information et mobilisation, des professionnels de santé, établissements médico-sociaux et des hôpitaux pour garantir la sécurité sanitaire des personnes hébergées.

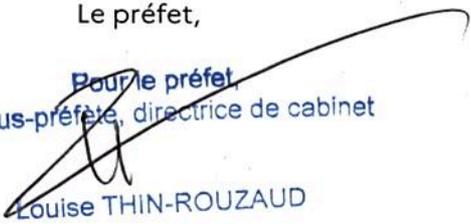
➤ **Maires :**

- information de la population,
- faire contacter les personnes fragiles isolées inscrites au registre des personnes vulnérables
- veiller à l'adaptation de l'organisation des manifestations prévues sur le territoire communal.

Je vous invite à faire part à mes services de toute difficulté que vous pourriez rencontrer.

Le préfet,

Pour le préfet
La sous-préfète, directrice de cabinet


Louise THIN-ROUZAUD

Liste des destinataires :

- Monsieur le directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- Monsieur le délégué territorial à l'Agence Régionale de Santé
- Monsieur le Président du Conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les maires

En copie à M. les sous-préfets d'arrondissement

Préfecture de Saône et Loire

196, rue de Strasbourg- 71021 MÂCON Cedex 9

Tél : 03.85.21.81.00

Site Internet : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr> – Twitter et Facebook : @Prefet71